



## ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS 2011-2012

238, rue Marguerite-Bourgeoys, C.P. 5680, Caraquet, N.B., E1W 1B7

Site Internet : <http://margueritebourgeoys.nbed.nb.ca>

Téléphone : (506) 727-7040

Télécopieur : (506) 727-7020

Christina Mallet, directrice  
Chantal Boucher, directrice adjointe

### MANUEL DE L'ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

*Nous tenons à remercier chaleureusement : la Caisse populaire Acadie et  
la Coop de Caraquet, commanditaires de cet agenda.*

## ***NOTRE MISSION***

La mission de l'école communautaire Marguerite-Bourgeoys consiste à offrir aux élèves un milieu sain et sécuritaire où tous les partenaires oeuvrant auprès des enfants travaillent ensemble dans le même but : permettre à l'élève de réaliser des apprentissages de qualité.



## ***BIENVENUE À L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS***

Nous te souhaitons la bienvenue à l'école Marguerite-Bourgeoys. Nous espérons que tu y passeras une bonne année. Nous t'aiderons à atteindre les résultats visés des programmes d'études en répondant à tes besoins et à tes styles d'apprentissages.

Nous t'invitons à prendre connaissance de ce document et t'y référer au besoin. Nous te demandons de le lire avec tes parents et de le signer.

*La direction et le personnel*

## ***PROJET ÉDUCATIF***

Cette année l'école poursuit les objectifs de son plan éducatif. Les domaines qui seront abordés sont : la construction identitaire et culturelle, la transition à l'école et de l'école, le renforcement liens école/famille/communauté, la réussite scolaire et la vitalité du système d'éducation.

## ***VIE SCOLAIRE***

**Les activités étudiantes sont très importantes dans la vie de notre école. Tu auras la chance de t'impliquer dans un ou plusieurs comités et de participer à différentes activités. À toi d'en profiter.**

## ***CODE DE VIE***

### **1. RESPECT DE SOI**

- 1.1. Je surveille mon langage, je m'exprime poliment et j'utilise la langue française avec fierté.
- 1.2. J'arrive à l'heure à l'école et j'assiste à tous mes cours.

### **2. RESPECT DES AUTRES**

- 2.1. Je suis respectueux dans mes gestes et paroles.
- 2.2. Je règle mes conflits en utilisant les bonnes techniques (sans violence).
- 2.3. Je participe au bon déroulement des cours.
- 2.4. Je me déplace prudemment.

### **3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

- 3.1. Je conserve propre et je respecte tous les endroits que je fréquente.
- 3.2. Je prends soin de tout le matériel scolaire.

### **4. RESPECT DU TRAVAIL BIEN FAIT**

- 4.1. J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin pour chacun de mes cours.
- 4.2. Je respecte les exigences et les échéanciers pour la remise des travaux scolaires.

**J'ai pris connaissance du code de vie de mon école.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

**Nous sommes informés du code de vie à l'école. Nous aiderons notre enfant à le respecter.**

Signature des parents : \_\_\_\_\_



## ***INFORMATION GÉNÉRALE***

### **Surveillance**

- ✓ En tout temps, la surveillance des élèves est assurée par des adultes. La surveillance du matin débute à **7h50**. Aucun élève ne peut être laissé sur la cour avant cette heure.

### **Communication avec l'école**

- ✓ L'enseignant en classe est la première personne à intervenir auprès de l'élève. C'est d'abord cette personne ressource que les parents ou l'élève doivent consulter pour trouver une réponse à leur question ou problème.

### **Visite à l'école**

- ✓ Tous les parents ou visiteurs doivent se présenter au **secrétariat** et ne pas se présenter directement en salle de classe. Si un parent désire parler à un enseignant, il est invité à prendre un rendez-vous afin de ne pas perturber l'enseignement en salle de classe.

### **Départ hâtif**

- ✓ Nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant, durant la journée scolaire, de signer le registre des départs hâtifs au secrétariat.

### **Absentéisme**

- ✓ Toutes les absences devront être justifiées à l'enseignant titulaire dans l'agenda de l'élève. Les absences seront traitées selon les directives du district scolaire : *lorsqu'un élève est à sa 6<sup>e</sup> situation d'absence, l'enseignant envoie une lettre à la maison informant le parent/tuteur de la situation et l'invitant à communiquer avec lui ou elle. À la 9<sup>e</sup> absence, l'enseignant complète le formulaire de référence et le remet à la direction de l'école.*

### **Sortie le midi**

- ✓ Les élèves qui ne se rendent pas à la maison pour dîner doivent demeurer sur le terrain de l'école. Toutefois, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> pourront sortir dîner en ville avec une permission écrite. Un parent devra venir à l'école signer un formulaire d'autorisation.
- ✓ **Les parents qui ont signé la décharge seront responsables des problèmes qui pourraient survenir lors de la sortie de l'élève en ville.**

### **Téléphone**

- ✓ Avec un billet de permission pour téléphoner, votre enfant pourra utiliser le téléphone public situé à la cafétéria. Prévoir 0,25\$ en tout temps.

### **Allergies**

- ✓ Certains élèves sont sérieusement allergiques aux noix, arachides, maïs soufflé ou fruits de mer. Nous demandons aux élèves d'éviter d'apporter de la nourriture contenant ces aliments ou leurs dérivés.

### **Cafétéria**

- ✓ Un service de repas complets et équilibrés est disponible à l'école. Une carte de 5 repas ou plus est disponible auprès de la responsable.
- ✓ Veuillez noter que le crédit n'est pas accepté. L'élève qui n'aura pas d'argent devra contacter un parent afin de s'en procurer ou avoir une boîte à dîner.

### **Alimentation**

- ✓ L'école appliquera la politique 711 qui a pour objet la nutrition et l'amélioration de l'alimentation en milieu scolaire. Cette politique établit les exigences minimales en matière d'alimentation saine dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

### **Propreté**

- ✓ Chacun désire vivre dans un milieu agréable et propre. Chaque élève est responsable de ramasser ses papiers et son plateau. La gomme est interdite. En tout temps, la collaboration et la participation de tous est nécessaire pour garder notre environnement propre.

### **Séchage**

- ✓ Les cours séchés (skipper) seront traités sous la politique : temps perdu = temps repris en suspension interne avec l'intervenante.

### **Transport scolaire**

- ✓ Le transport scolaire est un privilège offert à tous les enfants qui habitent à plus de un kilomètre de l'école. Toutefois, un comportement non respectueux des règlements d'autobus pourrait entraîner la perte de ce privilège. Les passes temporaires sont distribuées en cas de situation d'urgence seulement.
- ✓ L'élève ne peut utiliser l'autobus pour aller chez un ami.
- ✓ Les gros objets sont interdits dans l'autobus.

### **Cadenas**

- ✓ L'élève de 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année devra utiliser le cadenas à numéro offert par l'école. Il devra garder verrouillé son casier en tout temps et y garder ses objets personnels. La direction a une clé maîtresse et se réserve le droit d'ouvrir n'importe quel casier d'élève lorsque nécessaire.

### **Médicaments**

- ✓ L'enseignant ne peut administrer de médicaments aux enfants sans permission. Des formulaires d'autorisation sont disponibles au secrétariat.

### **Tenue vestimentaire**

- ✓ L'élève devra être vêtu de façon convenable pour l'école. Les vêtements porteurs de messages agressifs ou jugés inacceptables ne seront pas tolérés à l'école. Les T-shirts de style camisole, le short ou jupe trop court, les chemises avec bretelles « spaghetti » ou sans bretelles ne sont pas permises. Le ventre, le dos et les côtés doivent être couverts.
- ✓ Les vêtements ou bijoux ayant des pointes ou des extrémités tranchantes ne seront pas acceptés pour des raisons de sécurité.
- ✓ Afin de garder l'école propre, les élèves devront avoir des chaussures de rechange qu'ils porteront à l'intérieur de l'école.
- ✓ Une tenue vestimentaire conforme est demandée pour l'éducation physique.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, tous bijoux genre « piercing » devront être retirés.

### **Violence ou intimidation**

- ✓ La violence sous toutes ses formes n'est pas tolérée en milieu scolaire. Nous encourageons l'élève à utiliser des techniques de résolutions de problèmes. Nous ne pouvons régler aucun problème par l'intimidation verbale ou physique et encore moins par l'agression physique (bataille ou « bullying »).
  - 1<sup>re</sup> bataille : 1 jour de suspension interne
  - 2<sup>e</sup> bataille : 1 jour de suspension externe
  - 3<sup>e</sup> bataille : 3 jours de suspension externe et équipe stratégique
- ✓ Le code de vie sera appliqué et chaque situation sera traitée de façon individuelle. Certaines situations jugées extrêmes pourraient mener à une suspension externe.

### **Interdiction de fumer**

- ✓ Il est strictement interdit de fumer ou d'être en possession de cigarettes à l'école. Une suspension externe de 3 jours sera appliquée conformément à la directive du milieu propice à l'apprentissage.

### Appareils de communication

- ✓ Dans le contexte scolaire, où tout bruit envahissant peut déranger, soyez avisés que nous interdisons le port de téléphone cellulaire ou téléavertisseur.



### Planche, patins à roues alignées, trottinettes

- ✓ Pour des raisons de sécurité la planche à roulettes, les patins à roues alignées et la trottinette sont interdits sur le terrain de l'école.

### Jeux

- ✓ L'élève pourra apporter ses jeux, son baladeur ou son MP3 à l'école. Il devra les utiliser seulement durant les récréations. Ils seront interdits à la cafétéria pendant le dîner et pendant les cours, ils devront être laissés dans le casier car ils pourront être confisqués.
- ✓ L'école ne sera pas responsable des jeux perdus ou endommagés.

## CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012

Septembre	Octobre	Novembre
05 - Fête du Travail 06 - Entrée scolaire 12, 26 - Départ avancé*	10 - Action de grâces 17 - Départ avancé* 24 - ½ journée de classe	04 - Congé élèves 09 - Rapport rendement* 11 - Jour du souvenir 14, 28 - Départ avancé*
Décembre	Janvier	Février
12 - Départ avancé* 23 - Dernier jour Noël (½ journée de classe)	09 - Retour en classe 16 - Départ avancé*	10 - Congé élèves 13, 27 - Départ avancé* 20 - ½ journée de classe
Mars	Avril	Mai
05 au 09 - Congé 12, 19 - Départ avancé* 29 - Rapport rendement*	06 - Vendredi saint 09 - Lundi de Pâques 16 - Départ avancé* 23 - ½ journée de classe	04 - Congé élèves 07, 28 - Départ avancé* 18 - Congé élèves 21 - Fête de la Reine <sup>(congé)</sup>
Juin		
04, 18 - Départ avancé* 22 - Fin des classes		

\*Départ avancé : les élèves partent une heure plus tôt

\*Rapport rendement : congé pour les élèves

